République Française COMMUNE DE THEZAN DES CORBIERES PROCES VERBAL DE SEANCE

Membres en exercice: 15	ice: Séance du 12 septembre 2024				
<u>Présents</u> : 8	L'an deux mille vingt-quatre et le douze septembre à 19 heures 30, l'assemblée régulièrement convoqué le vendredi 06 septembre 2024, s'est réuni sous la présidence de Philippe PUECH				
<u>Votants:</u> 11	Sont présents: Philippe PUECH, Joelle SOLER, Géraldine DULARY, Jean-Philippe FISCHER, Franck THOMAS, David LATHAM, Céline OURLIAC, Stéphanie CARILLO				
	Représentés: Hugues DAUTHERIVES, Aude GILABERT, Patrick DAPOT Excuses:				
	Absents: Marie-Charlotte FAVRELLE, Daniel BOUNIOL, Christine RAMON, Frédéric DAPOT				
	Secrétaire de séance: Jean-Philippe FISCHER				

Début de séance 19h45

Salutations et ouverture de la séance par Mr le Maire.

- 1° Approbation a l'unanimité du procès verbal de la séance du 13 Juin 2024.
- 2° Mr FISCHER Jean-Philippe est désigné secrétaire de séance
- 3° Finances : Jean-Philippe FISCHER

Décision modificative du budget principal M57

Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement				
12/09/2024	023-	Virement à la section	18 000.00			Redevance	10.000.00
12/09/2024	6068-	Autres matières et	10 000.00	12/09/2024	748374-	Dot. biodiversité et	10 000.00
12/09/2024	611-	Contrats de prestations de	15 000.00	12/09/2024	75888-	Autres	10 000.00
12/09/2024	61551-	Entretien matériel roulant	5 000.00	11		1.03.03	10 000.00
12/09/2024	65888-	Autres	-18 000.00	11	-		0.00
Total Déper	18es		30 000.00	Total Recet	tes		0.00 30 000.00
Dépenses d	'investisser	went					
	2157-208	Materiel et outillage	- 1	Recettes d'		The state of the s	
			18 000.00	12/09/2024	021-00	Virement de la section de	18 000.00
otal Déper	R 色 4		18 000.00	Total Recet			

Approbation de cette décision modificative à l'unanimité par le conseil municipal.

Décision modificative du budget annexe Eau/Assainissement M49

Dépenses de fonctionnement			ATIVES : BALANCE Recettes defonctionnement				
12/09/2024	613-	Locations, droits de		12/09/2024		Rep. dépréciat*, actifs	
12/09/2024	6541-	Créances admises en non	3 832.70		_	THE CONTRACTOR OF THE CONTRACT	3 832.7
12/09/2024	8541-	Créances admises en non	-3 500.00	7.7	 		0.00
12/09/2024	8588-	Autres ch. diverses de	3 500.00		-		0.00
12/09/2024	701249-	Reversement redevance	-1 000,00		-		0.00
Intal Dénanges			7 7 0.0 0.0 Total Recettes 3 832,7				

Approbation de cette décision modificative à l'unanimité par le conseil municipal.

4° TRAVAUX, Aménagements, Équipement technique

A°) Dans le cadre du projet de création d'un hangar communal sur le site de l'ancien stade, un professionnel du département ayant suivi l'actualité de nos propositions a souhaité se positionner, dans l'hypothèse d'une vente de notre hangar communal actuel.

Il est donc proposé au conseil municipal, dans l'hypothèse de l'autorisation de création de ce futur hangar, et lorsque celui-ci sera construit, la possibilité de le vendre à un professionnel.

Une étude sur le prix de vente a été réalisé moyennant un prix de vente de 75K€.

2voix CONTRE.

9 voix POUR.

B°) Suite à la proposition de construction d'un futur hangar sur le site de l'ancien stade. Il est rappelé au conseil municipal, notre obligation de passer une convention avec un professionnel qui

réalisera le permis de construire.

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.

- C°) Cession de parcelles détenues par la commune au profit du SYADEN : parcelle A 2055 (15m²) et A 1848 (1m²) dans le cadre du programme très haut débit sur le Département de l'Aude.

 Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.
- D°) Rétrocession de la voirie et de tous les équipements détenus par les jardins de TITUS au profit de la commune de Thézan-des-Corbières (Lotissement CLAIRAC).

 Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.
- E°) Achat terrain communal cadastré A N° 21 le village par le lotisseur « Les jardins de Titus » Lotissement le Tramway : Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.

5° Cimetière, Columbarium

- A°) La mise a jour du règlement a été approuvée à l'unanimité par le conseil municipal.
- B°) Il est précisé que les tarifs sont inchangés. Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.

6°) Information École : Joëlle SOLER

Après lecture des tarifs, une augmentation des prix de 0.50€ apparaît sur les repas enfants maternelle et repas primaire.

Cette augmentation est appliquée par la CCRLCM qui est en charge du service restauration scolaire (partenaire ELIOR)

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.

7°) Location bâtiment communaux, mises à disposition terrain

A°) Bail Commune/GAEC Ferme de Montagut : Suite à l'indexation de l'indice des fermages, le loyer pour 2024 est de : <u>306.35€.</u>

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.

- B°) Afin d'installer une citerne DFCI pour l'Office National des Forêts à leurs frais, il est demandé au conseil municipal de se positionner sur la cession d'une partie de terrain communal (A N° 1799 la Gourgo). Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.
- C°) Nouveau locataire temporaire de l'appartement 1^{er} étage école Approbation à l'unanimité par le conseil municipal, maintien du tarif locatif.

D°) Il est rappelé au conseil municipal comment fonctionne le bureau partagé « co-working ». Approbation à l'unanimité par le conseil municipal du changement de locataire.

8° Protection des données et cyber sécurité.

Il est rappelé au conseil municipal nos obligations à ce sujet. La société assurant cette protection ne proposant plus ce service. Proposition faite au conseil municipal de conclure une convention avec un nouveau partenaire. Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale propose ce service moyennant la somme de : 912€ sur 3 ans. (1ère année : 456.00 € / 2ième année : 228.00 € / 3ième année : 228.00 €.

Approbation à l'unanimité par le conseil municipal.

9° Questions Diverses.

Le conseil municipal est informé de :

- Les chiens errants, les déjections canines, les chiens non tenus en laisse.
- éclairage public à modifier pour la sécurité de tous.

Mr le maire remercie l'assemblée.

Fin de séance 21h30.